Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20250625-A2025_247-AR

ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE
STATIONNEMENT le 05 juillet 2025
PARKING FACE A L'ECOLE DUTOIT

N° 2025/247

Je soussigné, Monsieur François-Xavier CADART, Maire de la ville de SECLIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2212-2 ;
Vu le Code de la route, notamment les articles R.417-1 et suivants ;
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité, la circulation et l'organisation du stationnement à l'occasion du TOUR DE FRANCE prévu le 05 juillet 2025 ;
Considérant que le stationnement doit être réglementé sur le parking situé en face de l'école Adolphe Dutoit, rue de Wattiessart, afin de permettre le bon déroulement de la manifestation ;

ARRETE :

Article 1 :
Le stationnement de tous les véhicules est **interdit** sur le parking situé en face de l'école Adolphe Dutoit, rue de Wattiessart, le **samedi 05 juillet 2025 de 07h00 à 20h00**.
Article 2 :
Seuls les véhicules **portant un macaron « Critérium » ou « Ville »** sont autorisés à stationner sur ledit parking pendant cette période.
Article 3 :
Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la réglementation en vigueur.
Les véhicules stationnés en infraction pourront faire l'objet d'une mise en fourrière aux frais de leur propriétaire.
Article 4 :
Des panneaux réglementaires d'interdiction de stationner seront installés **au moins 48 heures avant le début de l'événement**, conformément aux délais légaux de prévenance.
Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .

Publié le
- 9 JUIL. 2025
MAIRIE DE SECLIN

VILLE DE SECLIN (NORD)
Cabinet du Maire

Fait à SECLIN, le 25/06/2025
François-Xavier CADART

Maire de SECLIN,
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative